

Haute-Vienne

Bellac 28/04/2016

La municipalité a lancé l'idée d'une mutuelle santé accessible à tous les Bellachons



Avec trois offres attractives, cette mutuelle communale devrait répondre aux besoins de ceux qui actuellement ne parviennent plus ou pas à payer une complémentaire santé. - JOUHANNAUD Thomas

Difficile avec des budgets de plus en plus serrés de payer une mutuelle. Aussi, la municipalité de Bellac propose-t-elle l'idée d'une mutuelle communale solidaire et négociée.

Ils seraient 10 à 20 %. Eux, ce sont les Français qui ne possèdent pas de mutuelle. Pas par choix, évidemment, mais pour le coût que cela représente dans leur budget.

Des jeunes (les moins de 30 ans qui galèrent ou qui débudent dans la vie professionnelle), les personnes sans emploi ou les actifs en situation difficile et enfin les retraités aux petits revenus, ou ceux qui ont renoncé à une mutuelle face à des montants exorbitants indexés sur leur âge !

Pas de questionnaire de santé

Trois catégories qui seront prioritaires pour cette mutuelle communale lancée par la ville de Bellac. Néanmoins, tous les Bellachons pourront y souscrire, soit 4.470 personnes (population légale selon l'Insee en janvier 2015).

Depuis le 1^{er} janvier dernier, les entreprises sont dans l'obligation de mettre en place une mutuelle pour leurs salariés. Pourtant, sont exclus de cette mesure : les chômeurs sans emploi depuis plus d'un an, les travailleurs non-salariés comme les indépendants, les auto-entrepreneurs, les artisans, les commerçants...

Concrètement, trois niveaux sont prévus (et ce sans questionnaire de santé même pour les seniors) : économique (remboursement des tarifs conventionnés par la Sécurité sociale), sécurité (incluant les dépassements d'honoraires) et confort (pour les dépassements plus importants). Dans le cahier des charges de l'appel d'offres, une attention particulière a été portée au dentaire, à l'optique, à l'hospitalisation et aux médecines complémentaires.

Pour mener à bien ce projet, la municipalité a fait appel à Actiom, une association loi 1901 qui représente 750 communes (dont Aureil en Haute-Vienne) face aux organismes mutualistes. Son action vise à promouvoir la santé pour tous avec « Ma commune, ma santé », une action de mutualisation pour améliorer le pouvoir d'achat. Si plusieurs mutuelles françaises spécialisées dans le monde de la santé ont été consultées, seules trois correspondent parfaitement aux critères.

Face aux premiers retours et aux questions posées aux élus, force est de constater que cette initiative intéresse et ne laisse pas indifférent. Afin de cibler au mieux les besoins, un sondage, dont les réponses sont à déposer en mairie, est à compléter dans le dernier numéro de Bellac Infos.

Et Thierry Spriet, adjoint au maire, de conclure : « Cette initiative des élus, c'est avant tout faire du social intelligent, une forme de bien-vivre ensemble ! La mairie n'est qu'un facilitateur, nous sommes un peu la courroie de transmission. Même si cette mutuelle sera accessible au plus grand nombre, nous savons malheureusement qu'il restera quand même des personnes sur le bord du chemin ».

Une route où le soin peut rapidement devenir une maladie...

Anne-Marie Muia

anne-marie.muia@centrefrance.com